

Maître d'Apprentissage / Tuteur (MATU)

Formation
certifiante

Ambassadeur, encadrant, et acteur déterminant au coeur du dispositif d'apprentissage.

Ambassadeur : de sa structure ou du service dans lequel il est inscrit, et de son métier ;

Encadrant : il définit avec l'apprenant et le CFA les objectifs du processus de montée en compétences de l'apprenant ;

Acteur déterminant dans le processus de formation qui transmet les valeurs et la culture professionnelle en même temps que « les règles de l'art » de son métier.

Le Maître d'apprentissage/Tuteur accompagne quotidiennement l'apprenant dans son intégration professionnelle et son développement personnel en le guidant dans la réalisation de son projet professionnel jusqu'à l'obtention de son diplôme. Il représente l'une des clefs de réussite de l'apprentissage.



**Certification inscrite au
répertoire spécifique**



**Condition d'accès
Pas de pré-requis
Exercice de la fonction
Sous conditions d'éligibilité**

Q LES MISSIONS

- Se rendre disponible pendant son temps de travail pour accompagner l'apprenant ;
- Organiser un travail formateur, en s'informant de son parcours de formation et des résultats obtenus ; en préparant et planifiant les activités confiées en fonction de ses acquis, de sa progression et des travaux de la formation ;
- Collaborer avec le CFA en participant aux réunions proposées et en renseignant régulièrement le livret d'apprentissage et les différents documents relatifs au parcours de formation ;
- Évaluer l'apprenant, d'une part, avant la fin de la période d'essai réglementaire de 45 jours en entreprise, d'autre part en appréciant la montée en compétences tout au long de son parcours.

📍 MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

DEUX LIEUX DE FORMATION

- **CFA - CAMPUS ALPES-MARITIMES**
6 rue Chanoine Rance Bourrey - 06100 NICE
- **CFA - CAMPUS VAR**
Site de l'INSPE - 102 Parvis Gillet, Av. Philippe Seguin
83300 Draguignan

1 session par semestre ouverte chaque année

>> **Demander un devis au CFA**

FORMATION

La formation préparant à la Certification relative aux compétences de Maître d'Apprentissage / Tuteur se réalise sur 40 heures.

Ces 40 heures sont réparties en 6 jours à raison de 2 jours par mois pendant 3 mois.

La certification d'1 heure a lieu le 4ème mois.

PRISE EN CHARGE

Plusieurs voies d'accès :

- Formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF).
- Certification éligible à un financement OPCO à 100%.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ À LA FONCTION DE TUTEUR OU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Contrat de professionnalisation et Pro-A

- Expérience professionnelle d'au moins deux ans dans une qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé.

Contrat d'apprentissage

Pour les structures appartenant au SSSMS et aux SPSTI

- Expérience professionnelle d'au moins deux ans dans une qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé.

Pour les entreprises de l'Hospitalisation Privée

- Expérience professionnelle d'au moins deux ans dans une qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé ;
- Titulaire d'un diplôme de niveau au moins équivalent et justifier d'une année d'activité professionnelle.

DOMAINES DE COMPETENCES

DC1 : Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant (13H)

- Préparer l'arrivée de l'apprenti/alternant dans l'entreprise
- Accueillir l'apprenti/alternant à son arrivée dans l'entreprise
- Faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant durant la période d'essai

DC 2 : Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle (13H)

- Suivre le parcours avec le centre de formation
- Organiser le parcours au sein de l'entreprise
- Accompagner l'apprenti/alternant dans son parcours d'apprentissage

DC 3 : Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages (13H)

- S'appuyer sur des situations de travail pour développer l'apprentissage
- Guider la réflexion de l'apprenti/alternant sur ses activités professionnelles et d'apprentissages.
- Evaluer les acquis des apprentissages en situation de travail.



ACCÉDEZ À LA FORMATION

Contactez le CFA qui étudiera avec vous votre projet de formation.



6 Rue Chanoine Rance Bourrey
06105 Nice

102 Parvis Gillet | Avenue Philippe Seguin
83300 Draguignan

Tel. 04 92 07 73 24 | cfa@hetis.fr

f in @ | www.hetis.fr

CFA HÉTIS
les métiers du social